***acte certifié exécutoire*,**
transmis en Préfecture le 21 décembre 2020
affiché ou publié le lundi 21 décembre 2020
identifiant de télétransmission *073-200069110-20201217-lmc1H24588H1-DE*
identifiant unique de l'acte *lmc1H24588H1*

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 195-20 C

Objet : ***RD - Convention de coordination avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus auprès des ménages se chauffant à l'électricité sur le territoire de Grand Chambéry***

• date de convocation le 11 décembre 2020 **• nombre de conseillers en exercice : 82**

***L'an deux mille vingt*, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente**, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Brigitte Bochaton à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Hervé Ferroud-Plattet - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 9

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Saurel - Cécile Trahand

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération ***n° 195-20 C***

objet ***RD - Convention de coordination avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus auprès des ménages se chauffant à l'électricité sur le territoire de Grand Chambéry***

Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle que le Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry prévoit de baisser de 16 % les consommations énergétiques et de réduire de 17 % les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2025.

L'effacement diffus, ou gestion active de la demande électrique, est un nouveau mode de régulation des équilibres électriques mis au point par Voltalis, qui consiste à produire des économies d'énergie chez les consommateurs d'une façon coordonnée en fonction des besoins du système électrique dans son ensemble. Cette régulation se traduit par des réductions de consommation préservant le confort des résidents et donc des économies d'énergie induisant une baisse de la facture énergétique du consommateur.
Voltalis est le seul acteur d'ajustement diffus qualifié à ce titre par RTE depuis 2008.

Les consommateurs pouvant se porter volontaires sont uniquement ceux qui disposent de locaux chauffés à l'électricité, ce qui est le cas de plus de 11 000 foyers sur le territoire de Grand Chambéry, ainsi que de bâtiments à usage professionnel (bureaux, commerces…).
La participation à l'effacement diffus suppose l'installation sur site d'un boîtier connecté à travers le tableau électrique, notamment aux appareils thermiques (radiateurs, chauffe-eau …) qui sont les plus énergivores et dont la modulation préserve le confort d'utilisation. Ce boîtier offre également à l'adhérent un suivi détaillé de sa consommation électrique accessible en temps réel par Internet.

La convention de coordination avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus auprès des ménages se chauffant à l'électricité sur le territoire de Grand Chambéry prévoit que :

- Grand Chambéry s'engage à faciliter l'information du grand public en apportant sa caution morale à Voltalis et par des actions de communication spécifiques par l'intermédiaire de ses outils de communication,
- Voltalis mobilisera ses ressources pour satisfaire les demandes d'installation de la solution d'effacement diffus chez les consommateurs d'électricité et finance la totalité de l'investissement pour le déploiement de l'effacement diffus.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry fixant des objectifs à horizon 2025 en matière de baisse des consommations énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de coordination avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus auprès des ménages se chauffant à l'électricité sur le territoire de Grand Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 195-20 C

Objet de l'acte :	RD - Convention de coordination avec la société Voltalis pour le développement de l'effacement diffus auprès des ménages se chauffant à l'électricité sur le territoire de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement
Date de l'acte :	17 décembre 2020
Annexe(s) :	annexe 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24588H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24588H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2020
Période d'affichage :	du au